

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 17 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 3.1



Page 1/9

Promat®-SYSTEMGLAS-Silikon

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Promat®-SYSTEMGLAS-Silikon

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Mastic silicone.

Uniquement à usage professionnel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur:

Promat AG

Industriestrasse 3

9542 Münchwilen

SWITZERLAND

Téléphone: +41 (0)52 320 94 00

Télécopie: +41 (0)52 320 94 02

E-mail: office@promat.ch

Site web: <http://www.promat.ch>

E-mail (personne compétente): office@promat.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

24h: 145 (de l'étranger: +41 44 251 51 51) Tox Info Suisse, Zurich

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Mentions de danger: aucune

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH208	Contient 2-Octyl-2H-isothiazol-3-on (Biocide). Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Indications diverses:

Tenir hors de portée des enfants. Éviter le contact avec la peau. Assurer ventilation adéquate durant le traitement et le durcissement.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

2-pentanoxime (CAS 623-40-5), qui évapore plus tard, est généré durant le traitement et le durcissement subséquent. 2-pentanoxime provoque une sévère irritation des yeux. Lorsque 2-pentanoxime est inhalé en haute concentration (p.ex. en cas de ventilation insuffisante) durant de longues période, peut causer des effets irréversibles pour la santé.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description:

Des composés organosiliciés, Élément de remplissage, additif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 17 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 3.1

Promat

Page 2/9

Promat®-SYSTEMGLAS-Silikon

Ingrédients:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Teneur
n° CAS: 58190-62-8 n° CE: 700-810-0 n° REACH: 01-2120006148-66	2-Pentanone,0,0',0''-(ethenylsilylidyne)trioxime Acute Tox. 4 (H302), Eye Irrit. 2 (H319), STOT RE 2 (H373)  Attention	< 2,5 pds %
n° CAS: 37859-55-5 n° CE: 484-460-1 n° REACH: 01-2120004323-76	0,0',0''-(Methylsilylidyne)trioxime 2-pentanone Acute Tox. 4 (H302), Aquatic Chronic 3 (H412), Eye Irrit. 2 (H319), STOT RE 2 (H373)  Attention	< 2,5 pds %
n° CAS: 26530-20-1 n° CE: 247-761-7 Numéro d'identification UE: 613-112-00-5	2-Octyl-2H-isothiazol-3-one Acute Tox. 2 (H330), Acute Tox. 3 (H311, H301), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Dam. 1 (H318), Skin Corr. 1 (H314), Skin Sens. 1A (H317)  Danger EUH071 Facteur M (aigu): 100 Facteur M (chronique): 100 Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015% Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale): 125 mg/kg ETA (dermique): 311 mg/kg ETA (inhalation, poussières/brouillard): 0,27 mg/L	0,00025 - 0,0015 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:

Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion:

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée. Peut causer une irritation de la peau. Peut provoquer une irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Forte chaleur (Température > 150 °C), Formation de: gaz/vapeurs, toxique

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 17 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 3.1



Page 3/9

Promat®-SYSTEMGLAS-Silikon

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. Éliminer immédiatement les quantités renversées.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2 Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Manipulation de grandes quantités: Recueillir mécaniquement.

Pour le nettoyage:

Eau additionnée de tensio-actif

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7.

Protection individuelle: voir rubrique 8.

Évacuation: voir rubrique 13.

6.5 Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Aucune mesure particulière exigée.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter une introduction dans l'environnement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 17 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 3.1

Page 4/9

Promat®-SYSTEMGLAS-Silikon

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conditions à éviter: Gel, Forte chaleur, Radiations UV/rayonnement solaire.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Conserver/ Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Informations sur l'entreposage commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Mastic silicone.

Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① Valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	2-Octyl-2H-isothiazol-3-one n° CAS: 26530-20-1 n° CE: 247-761-7	① 0,05 mg/m ³ ② 0,1 mg/m ³ ⑤ (Fraction inhalable; peut être absorbé par la peau) H S; Tox: OAW

8.1.2 Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible.

8.1.3 Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
2-Pentanone oxime n° CAS: 623-40-5	8,3 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
2-Pentanone oxime n° CAS: 623-40-5	24,9 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë - inhalation, effets systémiques

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Ventiler la zone concernée.

8.2.2 Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Remplir et transvaser: Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166).

Protection de la peau:

Recommandation: Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374).

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile), NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel), FKM (caoutchouc fluoré)

Épaisseur du matériau des gants: ≥ 0,15 mm

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 17 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 3.1



Page 5/9

Promat®-SYSTEMGLAS-Silikon

Temps de pénétration: ≥ 480 min

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Assurer une aération suffisante.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Utiliser une protection respiratoire adéquate Appareil avec filtre à particules (EN 143), Type de filtre A/P2

Autres mesures de protection:

Porter un vêtement de protection approprié.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: liquide/solide (pâteux)

Couleur: différente, selon la coloration

Odeur: caractéristique

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à	① Méthode ② Remarque
pH	<i>non applicable</i>		
Point de fusion	<i>non applicable</i>		
Point de congélation	<i>non déterminé</i>		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non déterminé</i>		
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>		
Point éclair	<i>non déterminé</i>		
Taux d'évaporation	<i>non applicable</i>		
Température d'auto-inflammation	<i>non déterminé</i>		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non applicable</i>		
Pression de vapeur	<i>non déterminé</i>		
Densité de la vapeur	<i>non applicable</i>		
Densité	1,17 g/cm ³	20 °C	
Densité relative	<i>non déterminé</i>		
Densité apparente	<i>non applicable</i>		
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble	20 °C	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>		

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Reportez-vous à la rubrique 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 17 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 3.1



Page 6/9

Promat®-SYSTEMGLAS-Silikon

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur, Radiations UV/rayonnement solaire.

10.5 Matières incompatibles

agent oxydant, fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Formaldéhyde possible en traces: Temperature: > 150 °C.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

2-Pentanone,0,0',0''-(ethenylsilylidyne)trioxime n° CAS: 58190-62-8 n° CE: 700-810-0
DL50 par voie orale: 1 000 - 2 000 mg/kg (Rat)
0,0',0''-(Methylsilylidyne)trioxime 2-pentanone n° CAS: 37859-55-5 n° CE: 484-460-1
DL50 par voie orale: 1 234 mg/kg
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one n° CAS: 26530-20-1 n° CE: 247-761-7
ETA (par voie orale)¹: 125 mg/kg
ETA (dermique)¹: 311 mg/kg
ETA (inhalation, poussières/brouillard)¹: 0,27 mg/L

¹: Estimation de la toxicité aiguë. Classification (légale) harmonisée.

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut causer une irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2-pentanoneoxime (CAS 623-40-5), qui évapore plus tard, est généré durant le traitement et le durcissement subséquent. 2-pentanoneoxime provoque une sévère irritation des yeux. Lorsque 2-pentanoneoxime est inhalé en haute concentration (p.ex. en cas de ventilation insuffisante) durant de longues périodes, peut causer des effets irréversibles pour la santé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 17 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 3.1



Page 7/9

Promat®-SYSTEMGLAS-Silikon

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets dans les stations d'épuration:

La partie insoluble peut être séparée mécaniquement dans des installations d'épuration adéquates.

Autres informations écotoxicologiques:

Éviter une introduction dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation:

Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

2-Pentanone oxime n° CAS: 623-40-5

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon l'ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements de déchets

Code des déchets produit

08 04 09 *	Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.
17 09 04	Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

* Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement

15 01 02	Emballages en matière plastique
17 02 03	Matières plastiques

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Pour le recyclage, consulter le fabricant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 17 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 3.1



Page 8/9

Promat®-SYSTEMGLAS-Silikon

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Autres recommandations de traitement des déchets:

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et processus. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

13.2 Informations complémentaires

Les déchets à éliminer doivent faire l'objet d'une classification et d'un étiquetage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 0000	UN 0000	UN 0000	UN 0000
14.2 Nom d'expédition des Nations unies			
Non réglementé	Non réglementé	Not restricted	Not restricted
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.
14.4 Groupe d'emballage			
		-	
14.5 Dangers pour l'environnement			
Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementations de l'UE

Limites d'utilisation:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: aucune

Ne contient pas une substance figurant dans l'annexe XIV de REACH

Autres réglementations (UE):

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

15.1.2 Directives nationales

[CH] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Classe risque aquatique: non déterminé

Classe de stockage: 10/12 (Guide pour la stockage de matières dangereux, commission paritaire environnement la Suisse du Nord-Ouest)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 17 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 3.1



Page 9/9

Promat®-SYSTEMGLAS-Silikon

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Changements avec la version 3.1:

Rubrique 2: Éléments d'étiquetage

Rubrique 3: Composants dangereux

Rubrique 8: Valeurs limites au poste de travail

Section 11: Informations toxicologiques

Section 12: Informations écologiques

Section 15: Informations réglementaires

Révision générale

16.2 Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

European Chemicals Agency (ECHA): <https://www.echa.europa.eu>

ECHA, C&L Inventory: <https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/cl-inventory-database>

ECHA, Registered substances: <https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>

GESTIS (Gefahrstoffinformationssystem der DGUV): <https://www.gestis.dguv.de/search>

Hörath Gefährliche Stoffe und Gemische, 8. Auflage, Dr. Angela Schulz

Guide pour la stockage de matières dangereux, commission paritaire environnement la Suisse du Nord-Ouest: <http://www.kvu.ch/de/arbeitsgruppen?id≈151>

Fiches de données de sécurité des fabricants

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

16.5 Texte des phrases H et EUH

Mentions de danger	
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
--------	--

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible.

16.7 Indications diverses

La présente fiche de données de sécurité sert à décrire le produit compte tenu des exigences de sécurité.

Les informations indiquées reposent sur nos connaissances actuelles; cela n'inclut cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établit aucun rapport contractuel.